



« On ne défend bien sa langue qu'en parlant celle des autres »

http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php

DLF Bruxelles-Europe
Mme Brigitte Tout
Secrétariat général
Avenue Dailly, 65
B-1030 Bruxelles

CC Monsieur Laurent Fabius
CC Madame Aurélie Filippetti

Bruxelles, le 4 mars 2014

À Monsieur le Président de la
de la République française,
Monsieur François Hollande,
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

Ce n'est pas la première fois que nous nous adressons à vous. Nous l'avons fait lorsque vous étiez candidat à l'élection présidentielle et vous nous avez répondu, soyez en remercié. Nous avons pu mesurer votre engagement pour la diversité linguistique et la francophonie dans votre discours de Kinshasa.

Notre organisation DLF Bruxelles-Europe est la délégation bruxelloise de l'association (loi 1901) Défense de la Langue Française. Elle vise à promouvoir la diversité linguistique dans la capitale de l'Europe et à tout mettre en œuvre pour que la langue française reste, avec d'autres, l'une des principales langues de travail et de communication des institutions et autres organes de l'Union européenne. Il est inutile de rappeler que la diversité linguistique est une des plus grandes richesses de notre Union, d'autant plus que cinq ou six de ses langues jouent un rôle international si ce n'est mondial. C'est un atout et un avantage compétitif décisif pour l'Union européenne que ce soit pour des raisons culturelles, commerciales ou en matière de politique extérieure.

Il serait donc absurde et parfaitement contraire aux intérêts des citoyens de l'Union de se priver de ce potentiel, en se limitant à l'une d'entre elle, comme cela a de plus en plus tendance à être le cas. L'apparence quasiment unilingue donnée par les Instances européennes et surtout la Commission européenne est certainement aussi un élément très important qui contribue au scepticisme dont fait l'objet actuellement le projet européen.

Les élections européennes fournissent une excellente occasion pour promouvoir le multilinguisme au sein des Institutions de l'Union et vous avez là un rôle essentiel à jouer. En coopération avec des associations allemandes, espagnoles et italiennes nous envoyons une lettre analogue à d'autres Chefs de gouvernement.

En effet, le Conseil européen joue un rôle important dans le choix des personnalités qui devront assumer trois des responsabilités essentielles de l'Union, que sont la Présidence du Conseil européen, la Présidence de la Commission européenne et la Haute Représentation de l'Union européenne pour les relations extérieures. Ces fonctions doivent être assumées par des personnalités plurilingues qui s'engagent à pratiquer et faire pratiquer un large multilinguisme dans le cadre de leur mandat.

Le/la futur/e Président/e du Conseil européen est souvent perçu/e comme le visage de l'Union. Un visage monolingue le/la discréditerait à coup sûr vis-à-vis de la très grande majorité des citoyens européens. Une personnalité qui aspire à exercer cette fonction doit pouvoir garantir un large éventail de langues et s'engager à les faire pratiquer de manière équilibrée.

Il va de soi que les mêmes considérations s'appliquent à le/la futur/e Haut/e Représentant/e pour les relations extérieures. Le représentant de la diplomatie européenne ne peut être qu'une personnalité plurilingue qui pratique et fait pratiquer le multilinguisme.

Enfin le/la futur/e Président/e de la Commission européenne doit s'engager à corriger la situation actuelle en matière de multilinguisme qui est très mauvaise, pour ne pas dire désastreuse. La loi européenne est conçue quasiment dans une seule langue. En outre, l'anglais a tendance à être la seule langue utilisée non seulement dans les services mais aussi pour les appels d'offres et les travaux de comité. La Commission européenne engage donc au fil du temps des dizaines de milliards d'euros qui renforcent de facto une seule langue et en privilégient les locuteurs. Il en va de même très souvent pour le fonctionnement de tables rondes et consultations suscitées par la Commission européenne auprès de simples citoyens de l'Union. Le multilinguisme n'est pas non plus appliqué sur le web ou dans la documentation destinée au grand public.

Ce n'est pas empiéter sur l'indépendance de la Commission européenne que de lui demander de respecter la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne.

Et ce d'autant plus que cette situation est parfaitement dommageable pour la diversité linguistique de l'Union, compte tenu du rôle central joué par la Commission européenne. Les autres institutions s'habituent à travailler en une seule langue, de même que la myriade d'organisations qui suivent étroitement ses travaux. Il se crée un cercle vicieux unilingue qui remet en cause la stratégie voulue par le Conseil européen pour que chaque citoyen européen connaisse deux langues en plus de la sienne. Pourquoi apprendre d'autres langues si, à «Bruxelles» (sous-entendu en Europe), tout se fait en anglais ? Or il est possible de travailler en plusieurs langues et avec une meilleure qualité sans que cela nécessite des ressources supplémentaires (*).

Le/la Président/e du Parlement européen représente naturellement une autre des responsabilités essentielles de l'Union. Il s'avère d'ailleurs que cette institution garantit la pratique d'un multilinguisme intégral, ce qui en fait l'organisation la plus avancée au monde, dans ce domaine. Cette situation favorable doit évidemment perdurer et être soutenue par tous les citoyens et responsables politiques de l'Union européenne (**).

Pour ce qui est du français, au-delà des valeurs universellement reconnues qu'il véhicule, c'est aussi la langue de la différence et du contre-pouvoir. Nous sommes certains que vous ferez tout pour renforcer son rôle dans les Institutions européennes. Nous comptons donc sur vous, en accord avec les autres Membres du Conseil européen, pour effectuer le choix de personnalités s'engageant à travailler dans le respect du multilinguisme le plus large possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour la présidence de la Délégation
Françoise Tauzer-Sabatelli
Co-présidente

(*) En effet les fonctionnaires européens doivent, statutairement, pouvoir travailler dans deux langues en plus de la leur (la deuxième avant d'obtenir une promotion). En pratique, la grande majorité des fonctionnaires connaît l'anglais en arrivant à la Commission et souvent le français au bout de quelques mois, étant donné les lieux d'implantation principaux de la Commission. Compte tenu du fait que l'allemand est la troisième langue procédurale de la Commission (pour le travail du Collège des Commissaires), il convient d'encourager les fonctionnaires qui ne connaissent pas cette langue, à privilégier son apprentissage. Ces trois langues sont d'ailleurs les plus parlées au sein de l'Union. Mais avec le concept d'intercompréhension entre les langues européennes et surtout à l'intérieur d'une même famille (latine, anglo-germanique, slave), la connaissance active ou passive de plusieurs autres langues peut être très large. Des rédacteurs anglophones, francophones et germanophones maîtrisant bien leur langue de travail, placés aux endroits clefs, peuvent grandement faciliter ce processus et ainsi permettre de retrouver un niveau de qualité qui fait actuellement défaut, comme le dénoncent eux-mêmes les anglophones (dans 95% des cas de rédaction en anglais, les rédacteurs ne sont pas anglophones).

(**) Contrairement à ce que disent certains, le multilinguisme pratiqué dans les Institutions de l'Union a un coût très modique : le prix d'un café par an par citoyen européen!